



Construction salle de bain sur terrasse privative

Par JulieM75

Bonjour,

Je viens d'acquérir un bien dans un immeuble en copropriété. Je dispose d'une terrasse privative de 30m² au 1^{er} étage donnant sur la cour de l'immeuble.

Je souhaite réduire cette terrasse de 8m² afin d'y construire une salle de bain.

Pourriez vous m'aider en me décrivant les démarches à effectuer pour obtenir l'accord de la copropriété? Ainsi que les démarches en mairie?

Autre question, je souhaite me raccorder aux eaux usées de l'immeuble, dois je en faire la demande à la copropriété également?

Je vous remercie beaucoup par avance,

Julie

Par Tisuisse1

Bonjour,

Il vous 2 autorisations :

1 - de la part de la copropriété car cette pièce en + va modifier l'aspect extérieur de l'immeuble, modifier la surface privative de votre logement, modifier vos tantièmes de copropriété donc le règlement de copropriété. Question à débattre à la prochaine assemblée générale de copropriété,

2 - une autorisation de travaux, voire un permis de construire, délivré par votre mairie, avec les plans et votre dossier de votre architecte.